



Andermatt

France



Capex®

Virus de la granulose de *Adoxophyes orana* (AoGV DSMZ BV-0001) (5 x 10¹³ corps viraux/L)

Pommier * Trt Part. Aer. * Chenilles phytophages Insecticide de biocontrôle contre la tordeuse de la pelure capua (*Adoxophyes orana*) : **0,1 L/ha**
Formulation : suspension concentrée (SC).
AMM N° 2140187 par Andermatt Biocontrol GmbH (Zellerstrasse 9, 79618 Rheinfelden, Allemagne)

Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement (CE) N°834/2007

500 ml

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS :

Utilisez les produits phytosanitaires avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

ANDERMATT FRANCE

80 chemin de l'aviation - Bât B

64200 Bassussary

Tél. : 05 64 11 51 04 - contact@andermatt.fr

Préparation fabriquée par : Andermatt Biocontrol S.A., Suisse - ® est une marque déposée Andermatt Biocontrol S.A.

Numéro de lot : voir indication sur le bouchon

Dose d'emploi : La dose à appliquer est de 0,1 l/ha

Recommandations d'emploi : Capex® peut être utilisé sur plusieurs générations, 4 fois maximum par saison.

Première période d'application en printemps : 2 applications sur des larves hivernantes, au stade C3-D avec un intervalle maximale de 10 jours (recommandé après 8 à 10 jours) ; Deuxième période d'application en été ou en automne. Deux applications en début d'éclosion des larves avec un intervalle maximal de 10 jours (recommandé après 8 à 10 jours). **Délai avant récolte :** 4 jours. / **Délai de Ré-entré :** 6 heures / **Zone Non Traitée :** 5 mètres. / **Ne pas traiter durant toute la période de floraison et pendant la période de production des exsudats.**

Pour réduire le risque de l'apparition d'organismes résistants, il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles, chimiques ou biologiques, différentes ou à modes d'action différents, au cours d'une saison.

Préparation de la bouillie : Respecter les conseils de prudence. Remplir la cuve à moitié d'eau, verser directement Capex® puis, compléter le volume de bouillie. Maintenir une agitation efficace pendant la préparation. Après l'utilisation, rincer et nettoyer les appareils soigneusement avec de l'eau conformément à la réglementation en vigueur. Effectuez une pulvérisation homogène avec un volume de bouillie suffisant pour mouiller les feuilles, rameaux et fruits.

Volume de bouillie appliqué : Il est essentiel d'effectuer une pulvérisation homogène avec un volume de bouillie suffisant (200-1000 L/ha). Agiter énergiquement lors du mélange et pendant

l'application.

Compatibilité : Ne pas mélanger Capex® avec tout produit pouvant conduire à un pH dans la cuve inférieur à 5 ou supérieur à 8.5 ainsi qu'avec tout produit contenant du cuivre.

Stockage : Ce produit, d'origine naturelle, est sensible aux conditions de stockage. Stocké dans son emballage d'origine fermé, au froid à 5°C, cette préparation se conserve pendant 2 ans. Congelé à -18°C, cette préparation se conserve plus de 2 ans.

IMPORTANT : Conduisez sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte sous votre responsabilité de tout facteur particulier concernant votre exploitation tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces. Le fabricant garantit la qualité des produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise en marché du Ministère chargé de l'Agriculture.

Précautions d'emploi

Premiers soins : En cas d'inhalation (ceci n'est possible que par exposition à un produit chaud), passer à l'air frais, se reposer, en position à-demi verticale, desserrer les vêtements. Oxygène ou respiration artificielle en cas de difficulté de respiration. Consulter un médecin après une exposition importante. Le traitement symptomatique est conseillé.

En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas d'irritation. Mettre les vêtements à la blanchisserie avant réutilisation. Après un contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer

abondamment à l'eau. Soulever les paupières du globe oculaire pour assurer le rinçage en profondeur. Consulter un médecin en cas d'irritation. **En cas d'ingestion :** Pas de symptômes ni d'effets typiques connus. Consulter un médecin.

CAPEX® - CLASSEMENT

Phr Risque SANS CLASSEMENT
Phr Prudence VOIR ARRÊTES APPROPRIÉS SUR LE CLASSEMENTS ET L'ÉTIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE

Conseil de Prudence :

Contient virus de la granulose d'*Adoxophyes orana* et peut provoquer des réactions de sensibilisation

- Pour protéger l'opérateur, porter :

Pendant le mélange/chargement :

Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; Vêtement imperméable, tablier ou blouse à manches longues conforme à la réglementation certifié de catégorie III et de type PB 3 à porter par-dessus la combinaison ; Protection respiratoire individuelle (EN 149 FFP3 ou équivalent) ; Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ; Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Pendant l'application :

Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

Si application avec tracteur sans cabine :

Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; Protection respiratoire individuelle (EN 149 FFP3 ou équivalent).

Si application avec tracteur avec cabine :

Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec une lance ou un pulvérisateur à dos :

Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; Vêtement imperméable, blouse à manches longues conforme à la réglementation certifiée de catégorie III et de type PB 3 à porter par-dessus la combinaison ; Gants en nitrile certifiés EN 374-3 réutilisables pendant l'application ; Protection respiratoire individuelle (EN 149 FFP3 ou équivalent) ; Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; Vêtement imperméable, tablier ou blouse à manches longues conforme à la réglementation certifié de catégorie III et de type PB 3 à porter par-dessus la combinaison ; Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ; Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la

norme EN 13 832-3.

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

- P102 Tenir hors de portée des enfants.

- P261 Éviter de respirer les vapeurs.

- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

- EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

- SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

Ne pas réutiliser l'emballage vide. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides par un service de collecte spécifique. Réemploi de l'emballage interdit. Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre anti-poison, puis signaler vos symptômes au réseau PhyT attitude:

N° Vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Fiche de données de sécurité disponible via QuickFDS ou sur simple demande.